



L'inspecteur d'académie,
Directeur académique des services de
L'Education nationale des Landes

à

Mesdames les Directrices, Messieurs les Directeurs
des écoles maternelles et élémentaires
S/C des Inspecteurs de circonscription

Monsieur le directeur de l'EREA
Mesdames les Principales et Messieurs les Principaux
de
Collège comportant une S.E.G.P.A. ou une ULIS
Mesdames les Directrices et Messieurs les Directeurs
D'établissement spécialisé

Division des Structures,
des Moyens et des
Personnels (D.S.M.P.)

Chef de Division
Charlène PRABONNE

Affaire suivie par

Nathalie LEDOUX
Sandra GUAGLIARDI
Cécile ESQUERDO

Téléphone
05 58 05 66 79

Fax
05 58 75 30 27

Mél :
ce.dsden40-ens1@ac-bordeaux.fr

5, avenue
Antoine Dufau
BP 389
40012 Mont de Marsan Cedex

Objet : Mouvement départemental 2019 : postes à profil vacants

P.J : 1 annexe

Dans le cadre du mouvement départemental certains postes dits « postes à profils » font l'objet d'un appel spécifique à candidature.

La présente note de service a pour objet de préciser les modalités de candidature aux fonctions donnant lieu à une commission d'entretien.

Un certain nombre de ces postes **sont à pourvoir à la rentrée 2019.**

Les appels à candidatures ainsi que les fiches poste associées seront consultables sur le site internet de la DSDEN des Landes à l'adresse suivante :

<http://web40.ac-bordeaux.fr/DSMP/mouvement.html>

à partir du 3 avril et la liste des postes vacants sera mise à jour régulièrement.

Les candidats devront se reporter aux fiches postes afin de prendre connaissance des titres professionnels requis et des missions dévolues.

1. PROCEDURE

Les personnels souhaitant faire acte de candidature **sur les postes vacants** à la rentrée 2019 :

- doivent **prendre contact avec l'IEN** dont dépend le poste vacant
- doivent **retourner la fiche jointe en annexe**, complétée et signée à l'Inspecteur de circonscription dont ils dépendent (sauf pour les enseignants intégrant le département au 01/09/2019), accompagnée d'un CV + lettre de motivation.

Nous attirons votre attention sur le respect des délais pour candidater car les commissions se tiendront les deux premières semaines du mois de mai.

Les candidats devront remplir une fiche de candidature par poste demandé.

Par suite, ils seront convoqués pour un entretien devant une commission départementale chargée d'apprécier leur candidature.

En, parallèle ils devront procéder **OBLIGATOIREMENT** à la saisie de ces postes sur SIAM via I-PROF lors de la période d'ouverture du serveur du 29 avril 2019 au 12 mai 2019.

Pour ce faire, ils devront prendre connaissance de la circulaire du mouvement départemental qui sera publiée ultérieurement.

La non saisie des vœux entraînera la non prise en compte de leur participation au titre des postes à profils.

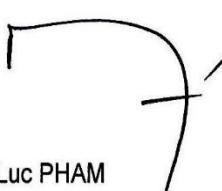
Les enseignants qui auraient formulé des vœux sur ces postes lors de la période d'ouverture du serveur, sans avoir fait acte de candidature dans les délais impartis verront ces vœux non pris en compte.

2. LES MODALITES DE RECRUTEMENT :

- A l'issue de leur candidature, les enseignants peuvent recevoir un des avis suivants : très favorable, favorable ou défavorable. Les enseignants ayant reçu un avis très favorable seront départagés au barème dans le cadre des opérations du mouvement. Si cette première sélection ne permet pas de pourvoir le poste, le même principe est appliqué aux avis favorables.
- Les enseignants **affectés à l'année**, durant l'année scolaire 2018/2019 sur ces postes et demandant leur reconduction dans la fonction n'auront pas à repasser un entretien devant la commission, sous réserve d'avoir obtenu un avis très favorable ou favorable lors d'entretiens l'année précédente.

**Les candidatures devront être transmises par la voie hiérarchique pour :
le 10 avril 2019 date butoir**

Les convocations seront transmises **sur la messagerie professionnelle.** Aussi, les candidats veilleront à bien indiquer sur la fiche de candidature, leur adresse électronique professionnelle.



Luc PHAM